

## SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le premier avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Jean-Claude MELETON 1<sup>er</sup> adjoint, Jacques DEBOUT 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Thérèse PEGON 3<sup>ème</sup> adjointe Marie-Christine DENONFOUX 4<sup>ème</sup> adjointe, Rosalie SIMON, Bernard CHENAT, Robert CLEVENOT Joëlle VERRIERE, Emmanuelle DANIERE, Georges DELOMIER, Catherine DESSEIGNE, Vincent RAY, Alain COUTAUDIER, Patricia PICHONNAT.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PEGON.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille GRAS suite aux marques de sympathie que lui ont adressé le conseil municipal et les employés communaux lors du décès de Geneviève.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du 4 mars 2019 et l'approuve à l'unanimité.

Catherine DESSEIGNE se fait confirmer que les travaux de ventilation de la salle des fêtes seront bien pris en charge par l'entreprise LESPINASSE.

## ORDRE DU JOUR

### VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Sous-Préfecture de Roanne

N° 15/2019

Le Conseil Municipal, compte tenu de la physionomie du budget primitif 2019, décide, à l'unanimité, de suivre la proposition de la commission des finances de ne pas faire évoluer les taux.

Les taux votés pour 2019 sont donc les suivants :

2018	Bases notifiées	Taux 2017 (%)	Taux proposé 2018	Produits restants
Taxe d'habitation	2163000	7.66	7.66	165686
Taxe foncière bâti	1610000	14.83	14.83	238763
Taxe foncière non bâti	123100	38.41	38.41	47283
<b>TOTAL</b>				<b>451732</b>

## BUDGETS PRIMITIFS 2019

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Sous-Préfecture de Roanne

N° 16/2019

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1867704.59 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1628303.42 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1867704.59 €	1867704.59 €
Section d'investissement	1628303.42 € reports compris	1628303.42 € reports compris
<b>TOTAL</b>	<b>3496008.01 €</b>	<b>3496008.01 €</b>

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'avis de la commission des finances du 25 février 2019,

Vu le projet de budget primitif 2019,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1867704.59 €	1867704.59 €
Section d'investissement	1628303.42 € reports compris	1628303.42 € reports compris
<b>TOTAL</b>	<b>3496008.01 €</b>	<b>3496008.01 €</b>

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 D'ASSAINISSEMENT**

Sous-Préfecture de Roanne

N° 17/2019

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 83339.79 €

Dépenses et recettes d'investissement : 215183.03 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	83339.79 €	83339.79 €
<b>Section d'investissement</b>	215183.03 € Reports compris	215183.03 € Reports compris
<b>TOTAL</b>	298522.82 €	298522.82 €

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu l'avis de la commission des finances du 26 février 2019,

Vu le projet de budget primitif 2019,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	83339.79 €	83339.79 €
<b>Section d'investissement</b>	215183.03 € Reports compris	215183.03 € Reports compris
<b>TOTAL</b>	298522.82 €	298522.82 €

## **DELIBERATIONS**

### **SUBVENTIONS 2019**

N° 18/2019

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions d'associations sur lesquelles a statué la commission Vie sociale.

Il est proposé d'attribuer pour l'année 2019 les subventions suivantes :

- ADAPEI	220 €
- ARPA	180 €
- DIRECTEUR ECOLE PUBLIQUE	120 €
- LACIM	160 €
- LYCEE RESSINS	135 €
- SOUVENIR FRANÇAIS	70 €
- VOUGY VELO SPORT	220 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de la commission Vie sociale et décide d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées, sommes qui seront imputées au compte 6574 du budget primitif.

## **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

⇒ **URBANISME** : Adjointe responsable : Mme DENONFOUX Marie-Christine

- Mme DENONFOUX signale au conseil que M. GRANGER n'a pas régularisé sa situation à l'égard de sa construction qui n'est pas conforme au permis de construire qu'il a déposé. Il semble que le service ADS ait donné son accord à M. GRANGER pour qu'un permis modificatif soit déposé et non pas un nouveau permis.

D'après le service, les travaux pourraient être régularisés sans problème, ce dont Mme DENONFOUX s'étonne au vu du PLU.

Le conseil municipal s'étonne de cette situation et demande qu'un courrier soit fait à M. GRANGER pour qu'il dépose une demande modificative au plus vite et pour que les travaux soient interrompus de suite.

-Concernant les travaux sans autorisation de M. Jean GRAS, il a déposé un permis de construire suite au courrier qui lui a été fait.

-Mme DENONFOUX s'est rendue au lotissement des Gardes pour vérifier la conformité d'un abri de jardin qui a fait l'objet d'une déclaration préalable et qui est source de tensions importantes entre le propriétaire et son voisin.

Elle a informé les deux parties que la construction était conforme et essaie de trouver un compromis sur la couleur du crépi pour améliorer la situation.

⇒ **VIE SOCIALE** : Adjointe responsable : Mme PEGON Marie-Thérèse

- Mme PEGON explique à l'assemblée que le repas du CCAS aura lieu cette année le 1<sup>er</sup> décembre. Par ailleurs, les membres du CCAS ont accepté la proposition d'Art's en Vrac de participer aux spectacles de cabaret qui se dérouleront les 18-19 et 20 octobre prochain. On devra vendre des billets et en échange, le CCAS percevra une partie des bénéfices.

- Flash info : Marie-Thérèse PEGON propose une réunion le jeudi 2 mai à 20h.

⇒ **BATIMENTS ET VOIRIE** /Adjoint responsable : Jean-Claude MELETON

- La matérialisation par peinture bleue des places handicapées sur les parkings de la commune a été réalisée cette semaine.

- Sur le petit parking de la salle Albert Ginot, les acacias en mauvais état ont été abattus, de nouveaux arbres replantés et des potelets installés.

- Les agents ont procédé à la pose de tuyaux aux Oliviers et ont repris également les fossés.

- Des travaux au niveau de la bordure dangereuse dans la cour d'école ont été faits.

- A la cure, un locataire a annoncé un départ pour le 11 avril. Le changement des chaudières devenues obsolètes ayant été décidé, le remplacement de la chaudière du logement de gauche a été programmé pour mi-avril.

- Les agents ont repris les trous en enrobé. Concernant les Chambons, il convient de s'interroger sur le coût d'entretien de ce chemin et sur la possibilité de le revêtir en enrobé. La forme du chemin n'est pas à reprendre et financièrement, la commune pourrait s'y retrouver.

- La boulangerie a été visitée mais l'alarme a fait fuir les voleurs. Le parking restera éclairé la nuit le temps que la mise en sécurité du bâtiment soit faite.

⇒ COMMISSION ADRESSAGE / Bernard CHENAT, Georges DELOMIER et Emmanuelle DANIERE

Bernard CHENAT fait le point sur l'avancement de l'adressage.

La commande des poteaux, panneaux et plaques a été passée. Pour la pose des poteaux, M. GOUTARD a été retenu.

Il énonce les modalités de pose des panneaux de noms de rue et des plaques de numéro de maison, qui feront l'objet d'un arrêté municipal.

Les lieux d'implantation des poteaux ont fait l'objet d'un repérage sur le terrain aujourd'hui même afin de pouvoir effectuer les déclarations d'intention de commencement de travaux auprès des gestionnaires de réseaux.

Bernard CHENAT présente ensuite le devis d'ADAGE concernant la diffusion de la dénomination des voies et de la numérotation auprès de divers organismes, sous des formats spécifiques. IL s'élève à 1200 € TTC. Le conseil municipal approuve les devis ainsi que la liste des destinataires des informations.

Enfin, il s'agit d'organiser les permanences de distribution des plaques de numéro de maison à la population. Celles-ci se dérouleront salle de l'ancienne poste.

Samedi 27/04 de 9h à 12h : Emmanuelle DANIERE-Marie-Thérèse PEGON et Patricia PICHONNAT

Mardi 30/04 de 17h à 20h : Georges DELOMIER - Marie-Christine DENONFOUX et Robert CLEVENOT puis Jean-Claude MELETON

Samedi 4/05 de 9h à 12h : Bernard CHENAT-Joelle VERRIERE et Jacques DEBOUT

Lundi 6/05 de 17h à 19h : Georges DELOMIER - Catherine DESSEIGNE et Rosalie SIMON

## **DELIBERATIONS**

### APPROBATION INDEMNITE SMACL - SINISTRE CANDELABRE AUX TROIS MOINEAUX

Sous-Préfecture de Roanne

N° 19/2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dommages causés par un tiers sur un candélabre aux Trois Moineaux le 11 décembre dernier a fait l'objet d'un remboursement par la SMACL, déduction faite de la franchise. Un tiers ayant été identifié dans ce sinistre, la SMACL a procédé à un recours pour récupérer la totalité des sommes engagées. Ainsi, la SMACL propose de nous rembourser les 300 € de franchise.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de 300 € de la SMACL.

**RESILIATION DU BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET M.SABATIER TERENCE POUR LA LOCATION DE L'APPARTEMENT DE GAUCHE SITUE 3 RUE DES ECOLES**

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 20/2019

Monsieur le Maire fait part du courrier de dédit de M. SABATIER, actuel locataire du logement de gauche à la Cure, 3 rue des écoles, à compter du 11 avril 2019.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la résiliation du bail de M. SABATIER TERENCE à compter du 11 avril 2019.

**SIEL - RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE DES JEUX DE BOULES**

Sous-Préfecture de Roanne  
N° 21/2019

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager les travaux d'éclairage de renouvellement de l'éclairage des jeux de boules qui est défectueux et qui est très consommateur d'énergie.

Conformément à ses statuts (et notamment l'article 2) et aux modalités définies par son Bureau et son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	%-PU	Participation commune
Renouvellement éclairage jeux de boules	5776 €	71 %	4101 €
TOTAL	5786 €		4101 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des « travaux de renouvellement de l'éclairage des jeux de boules » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après une étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

## QUESTIONS DIVERSES

- Georges DELOMIER demande s'il est possible de signaler la salle des anciens par un bandeau au-dessus de la porte d'entrée.

Par ailleurs, il a remarqué que le plan de la commune situé près de l'abribus est complètement obsolète et suggère qu'il soit remis à jour après la fin de l'adressage ou alors supprimé.

- Il est signalé que le stationnement entre Vival et l'ancien garage Gonfrier rue de Roanne pose des problèmes de visibilité et donc de sécurité. On ne peut pas supprimer les emplacements car l'accès du Vival est situé sur la rue de Roanne. Il est proposé de faire un marquage au sol « Livraisons ».

- Le miroir en face du chemin des Chambons est déréglé.

- Vincent RAY regrette de ne pas avoir été averti qu'un arbre avait été abattu sur sa propriété.

- L'éclairage public est resté allumé ces dernières nuits lotissement Villvert et rue des peupliers. On avertira l'entreprise DUGELET.

- Patricia PICHONNAT signale que des mamans se plaignent de la présence d'une mini moto à essence dans le parc. A surveiller.

- Emmanuelle DANIERE donne un aperçu du projet de loi Blanquer qui prévoit la création d'un pôle des savoirs fondamentaux rattachés aux collèges ; il n'y aurait plus de directeur dans les écoles primaires et maternelles mais un super directeur ; les enseignants de primaires et maternelles pourraient enseigner dans les collèges.

Monsieur le Maire a eu une réunion à ce sujet à Charlieu Belmont Communauté en présence du directeur de l'Académie qui laisse aux Maires la liberté de rédiger une convention pour une nouvelle organisation, le but étant d'éviter la suppression de poste pendant 3 ans. Les responsabilités sont ainsi mises dans la main des maires...

Monsieur le Maire que le candidat qui a été choisi pour remplacer Serge GRAS est dans l'attente d'une autre réponse. Il nous informera de son choix dans la semaine.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h40.

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS**

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Jean-Claude MELETON	
Jacques DEBOUT	
Marie-Thérèse PEGON	
Marie-Christine DENONFOUX	
Robert CLEVENOT	
Rosalie SIMON	
Bernard CHENAT	
Georges DELOMIER	
Joëlle VERRIERE	
Catherine DESSEIGNE	
Emmanuelle DANIERE	
Vincent RAY	
Alain COUTAUDIER	
Patricia PICHONNAT	